



*Institut de formation des professionnels de santé*

*IFAS /IFAP/IFSI/FC*

*Centre Hospitalier Agen Nérac*

# FORMATION CONTINUE

Centre Hospitalier AGEN-NÉRAC

## 2020-2021

# PRESENTATION

La Formation Professionnelle Continue et d'Adaptation à l'Emploi est une mission des I.F.S.I. depuis 1992 (Arrêté du 30 Mars 1992 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des Instituts de Formation en Soins Infirmiers - Article 3).

Nous en faisons quant à nous un axe majeur d'ouverture et de développement vis à vis des établissements sanitaires et sociaux et associations professionnelles.

Les formations sont organisées par l'I.F.S.I. en responsabilité avec le Centre Hospitalier d'Agen.

Les types d'action sont réalisées par :

- Les formateurs permanents de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
- Des intervenants experts choisis pour leurs compétences spécifiques
- Des animateurs qualifiés sur le thème et choisis pour leurs compétences professionnelles par le formateur permanent. Dans tous les types d'actions, le formateur garde le contrôle et la responsabilité globale de l'action de formation.

<p><b>Coordonnateur Pédagogique</b></p> <p><u>Formation continue</u></p> <p><b>Catherine CHAZOTTES</b> Directrice</p>	<p><b>Equipe de Formateurs Permanents</b></p> <p><u>Cadres de Santé</u></p> <p><b>Christine DUBEDAT</b></p>
<p><b>RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS</b></p> <p><b>Radia TOUIRAT</b> Secrétaire IFPS</p> <p>Tél : 05.53.77.78.00 - Fax : 05-53-77-78-25 Messagerie : <a href="mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr">secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr</a></p>	

## **Comment s'inscrire à une action du catalogue à titre individuel ?**

- Pour vous guider dans votre choix appeler le responsable de projet noté sur chaque fiche pédagogique.
- Informez-vous de la démarche administrative auprès de votre établissement ou à l'I.F.P.S

## **Comment inscrire le personnel pour un Etablissement ?**

- Adresser un courrier de demande de formation et d'inscription à l' I.F.P.S.

## **Comment organiser une action intra-muros ?**

- Consulter le coordonnateur pédagogique ou le formateur responsable de projet à l' I.F.P.S.
- Adresser un courrier de demande au coordonnateur.

## **L'I.F.P.S SE RESERVE LE DROIT DE :**

- Reporter la date d'une formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint afin de garantir les conditions indispensables à son bon déroulement ou de l'annuler.

La facture sera envoyée après le dernier jour de la formation.

## **Restauration**

Les frais de repas de midi ne sont pas inclus dans le prix de la formation. Le self du Centre Hospitalier est mis à disposition des stagiaires.

Les tickets repas sont achetés directement au self du Centre Hospitalier via la borne dédiée.

## PLAQUETTE DE FORMATION 2020-2021

# SOMMAIRE

### DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

### Page

Formation tutorat pour les étudiants infirmiers	4
Formation des tuteurs pour les élèves aides-soignants	5
Formation des tuteurs pour les élèves auxiliaires de puériculture	6
Accompagnement à l'écriture du livret VAE AS/AP	7/8
Formation Assistant de Soins en Gériatrie	9/10
Formation adaptation à l'emploi des ASH en « fonction » soins en EHPAD	11/12
Formation Infirmiers d'Orientatation et d'Accueil (IOA)	13
Formation Toucher dans la relation de soins	14
Formation ETP	15



**IFPS**  
43 rue Corps Franc Pomiès  
47000 AGEN  
Tél : 05 53 77 78 00  
Fax : 05 53 77 78 25  
Mail : [secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr](mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr)  
Site : [www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com)



## **FORMATION TUTORAT POUR LES ETUDIANTS INFIRMIERS**

### **PUBLIC**

Infirmiers(ères) recevant des étudiants infirmiers en stage et souhaitant approfondir la fonction de tuteur de stage

**Un groupe de 10 personnes minimum**

### **INTERVENANTS**

Cadres de Santé Formateurs IFSI

### **COÛT**

400 € par agent pour 4 jours

### **DURÉE et DATES**

4 journées de formation de 7h00  
Horaire : 9h00-12h30 13h30-17h00

Dates :

1<sup>ère</sup> Session : Mercredi 2 ; Jeudi 3 ; Mardi 8 et  
Mercredi 9 Septembre 2020

2<sup>ème</sup> Session : Lundi 30 Novembre, Mardi 1<sup>er</sup>  
Décembre 2020, Jeudi 14 et Vendredi 15 Janvier  
2021

3<sup>ème</sup> Session : Jeudi 8, Vendredi 9 Avril, Lundi 10 et  
Mardi 11 Mai 2021

### **LIEU**

IFPS

## **OBJECTIFS**

- ✓ Actualiser la connaissance du référentiel de formation de 2009
- ✓ Clarifier les missions et activités du tuteur de stage
- ✓ Maîtriser les différents outils d'encadrement et d'évaluation
- ✓ Accompagner l'étudiant dans des apprentissages progressifs
- ✓ Evaluer l'acquisition des compétences de l'étudiant

## **AXES DE CONTENU**

Explications du programme : « sens »  
Les différents acteurs et leur rôle.  
Place du tuteur  
Les instances et leurs rôles  
Explication du port folio et ses dernières modifications  
Utilisation du port folio  
Travail sur les situations de soins prévalentes et les compétences pouvant être développées  
Travail sur les livrets d'accueil  
Analyse de Pratiques Professionnelles de situations d'encadrement  
Exploitation des expériences en intersession  
Construction d'outils de progression et / ou de suivi de l'étudiant  
Mise à jour guide d'encadrement  
Apports sur les principes de l'évaluation  
Travail sur l'évaluation mi et fin de stage, sur l'appréciation de fin de stage et sur le rapport circonstancié

## **INSCRIPTIONS**

Secrétariat IFPS (coordonnées ci-dessus)

***L'Institut se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'insuffisance d'inscriptions***



**IFPS**  
43 rue Corps Franc Pommies  
47000 AGEN  
Tél : 05 53 77 78 00  
Fax : 05 53 77 78 25  
Mail : [secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr](mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr)  
Site : [www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com)



## **Formation des tuteurs pour les élèves aides-soignants**

### **PUBLIC**

Aide soignants accueillant des élèves en stage  
**Un groupe de 10 personnes minimum**

### **INTERVENANTS**

Cadres de santé formateurs (IFPS d'Agen)

### **COÛT**

400 € par agent

### **DURÉE et DATES**

4 journées de formation de 7h00  
**(Instruction N° DGOS/RH1/2016/330 du 4/11/2016)**

Horaire : 9h00-12h30 13h30-17h00

Dates :

1<sup>ère</sup> Session : Lundi 19 Octobre, Mardi 20 Octobre, Jeudi 19 Novembre et Vendredi 20 Novembre 2020

2<sup>ème</sup> Session : Jeudi 25 Février, Vendredi 26 Février, Jeudi 25 Mars et Vendredi 26 Mars 2021

### **LIEU**

IFPS Agen

### **OBJECTIFS**

- ✓ Actualiser ses connaissances du référentiel de formation aide-soignant.
- ✓ Réfléchir à l'apprentissage des élèves et à la fonction d'encadrement.
- ✓ Identifier le rôle du tuteur de stage.
- ✓ Elaborer les principaux objectifs d'apprentissage spécifiques au stage.
- ✓ Réfléchir à l'évaluation du stagiaire.

### **AXES DE CONTENU**

- ✓ Travail sur le programme de formation, l'organisation des études, le référentiel d'activités et les modalités d'évaluation.
- ✓ Le rôle du tuteur
- ✓ Repères sur les particularités de l'adulte en formation
- ✓ Analyse de Pratique Professionnelle
- ✓ Organisation de l'encadrement du stagiaire : construction du livret d'accueil
- ✓ Travail sur les situations prévalentes
- ✓ L'évaluation du stage: la place du tuteur de stage et sa responsabilité.
- ✓ Travail sur la feuille de stage : les compétences et les critères d'évaluation

### **MÉTHODES PEDAGOGIQUES**

Apports théoriques et travaux de groupe.  
Travaux à partir de situations apportées par les participants-  
Analyse de Pratique Professionnelle

### **INSCRIPTIONS**

Secrétariat IFPS (coordonnées ci-dessus)

***L'Institut se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'insuffisance d'inscriptions***



**IFPS**  
43 rue Corps Franc Pommies  
47000 AGEN  
Tél : 05 53 77 78 00  
Fax : 05 53 77 78 25  
Mail : [secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr](mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr)  
Site : [www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com)



## **Formation des tuteurs pour les élèves auxiliaires de puériculture**

### **PUBLIC**

Auxiliaires de Puériculture accueillant des  
élèves en stage

**Un groupe de 10 personnes minimum**

### **INTERVENANTS**

Cadres de santé formateurs (IFSI d'Agén)

### **COÛT**

**400 €** par stagiaire

### **DURÉE et DATES**

Horaire : 9h00-12h30 13h30-17h00  
4 jours de 7heures (**Instruction N°  
DGOS/RH1/2016/330 du 4/11/2016**)

Mardi 6 Octobre ; Mercredi 7 Octobre ; Jeudi  
26 et Vendredi 27 Novembre 2020

### **LIEU**

IFPS Agen

### **OBJECTIFS**

- ✓ Actualiser ses connaissances du référentiel de formation Auxiliaire de Puériculture
- ✓ Réfléchir à l'apprentissage des élèves et à la fonction d'encadrement.
- ✓ Identifier le rôle du tuteur de stage.
- ✓ Elaborer les principaux objectifs d'apprentissage spécifiques au stage.
- ✓ Réfléchir à l'évaluation du stagiaire.

### **AXES DE CONTENU**

Travail sur le programme de formation, l'organisation des études, le référentiel d'activités et les modalités d'évaluation.

Le rôle du tuteur

Repères sur les particularités de l'adulte en formation

Analyse de Pratique Professionnelle

Organisation de l'encadrement du stagiaire :  
construction du livret d'accueil

Travail sur les situations prévalentes

L'évaluation du stage: la place du tuteur de stage et sa responsabilité.

Travail sur la feuille de stage : les compétences et les critères d'évaluation

### **INSCRIPTIONS**

Secrétariat IFPS (coordonnées ci-dessus)

***L'Institut se réserve le droit d'annuler la formation en cas  
d'insuffisance d'inscriptions***



**IFPS**  
43 rue Corps Franc Pommies  
47000 AGEN  
Tél : 05 53 77 78 00  
Fax : 05 53 77 78 25  
Mail : [secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr](mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr)  
Site : [www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com)



**VAE AP et AS  
ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE  
ECRITURE LIVRET DE PRESENTATION DES  
ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

**PUBLIC**

Candidats souhaitant accéder au DE Auxiliaire de Puériculture et au DE Aide-Soignant par la validation des acquis de l'expérience et dont la demande a été déclarée recevable par la DRDJSCS

**CONTEXTE**

La Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ainsi que le décret VAE n° 2014-1354 du 12 novembre 2014 portant diverses mesures relatives à la validation des acquis de l'expérience précise, notamment, le périmètre et le contenu de l'accompagnement à la VAE (articles L.6423-1 et suivants).  
« Art. L. 6423-1. - Toute personne dont la candidature a été déclarée recevable en application de l'article L. 6412-2 peut bénéficier d'un accompagnement dans la préparation de son dossier et de son entretien avec le jury en vue de la validation des acquis de son expérience. »

**PRE-REQUIS**

**Le candidat doit avoir reçu la recevabilité à la VAE et être en possession son Livret 2**

**DURÉE et DATES**

1<sup>ère</sup> Session :

7 h le Jeudi 10/09/2020 ; 7 h le Jeudi 1<sup>er</sup>/10/2020 ;  
4h le Mardi 3 Novembre 2020 (après-midi : 13h-17h) ; 3 h le Mercredi 9 Décembre 2020 (après-midi : 14h-17h) et 3 h en suivi individuel en fonction des disponibilités de l'agent

2<sup>ème</sup> Session :

7h le Jeudi 28/01/2021 ; 7h le Mercredi 24/02/2021 ; 4h le Lundi 29 Mars 2021 (après-midi : 13h-17h) ; 3h le Lundi 3 Mai 2021 (après-midi : 14h-17h) et 3 h en suivi individuel en fonction des disponibilités de l'agent

**COÛT**

**450 € par agent**

**LIEU**

Locaux de l'IFPS d'Agen

**Pour une qualité de formation, le groupe est limité à 8 personnes maximum**

**INSCRIPTIONS**

Secrétariat IFPS (coordonnées ci-dessus)  
**L'Institut se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'insuffisance d'inscriptions**



## CONTENU

1ère étape : temps collectif

7 Heures

- ↪ Repérage et valorisation de l'expérience
- ↪ Travail de lecture du référentiel du diplôme et mise en correspondance avec les activités exercées
- ↪ Prise de contact avec le livret de présentation des acquis de l'expérience
- ↪ 1er travail d'écriture du livret 2 de présentation
- ↪ Méthodologie d'écriture des expériences pour expliciter ses compétences

2ème étape : temps collectif

7 Heures

- ↪ Point sur l'avancée du travail d'écriture
- ↪ Poursuite de l'écriture professionnelle à partir du livret 2 de présentation des acquis de l'expérience

3ème étape : temps collectif

4 Heures

- ↪ Simulation d'entretien à partir du dossier finalisé

4ème étape : temps collectif

3 Heures

- ↪ A partir des difficultés rencontrées :
  - reformulation des questions mal comprises
  - aide à l'émergence des activités oubliées ou incomplètes

5ème étape : temps individuel

3 Heures

- ↪ Choix des situations professionnelles les plus significatives (repérer et analyser)
- ↪ Ecriture de l'expérience professionnelle et des compétences repérées en lien avec les référentiels

Un accompagnement individuel à distance est proposé aux candidats tout au long de cette formation et un livret de suivi est renseigné



**IFPS**  
 43 rue Corps Franc Pommies  
 47000 AGEN  
 Tél : 05 53 77 78 00  
 Fax : 05 53 77 78 25  
 Mail : [secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr](mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr)  
 Site : [www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com)



## ASSISTANT DE SOINS EN GERONTOLOGIE

### PUBLIC

Aides-Soignants (AS) et Aides Médico-Psychologiques (AMP) en situation d'exercice effectif auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.

**Un groupe de 10 personnes minimum**

### COÛT

Durée	Financement par l'employeur ou autre organisme
140heures	1600 €

### DATES

**140 heures de formation** réparties sur 20 jours de 7 heures sur l'année 2020

2 à 3 jours groupés à chaque session

#### Dates 2020 :

11 ; 12 et 13 Mars 2020 ; 28 ; 29 et 30 Septembre 2020 ; 14 ; 15 et 16 Octobre 2020 ; 16 ; 17 et 18 Novembre 2020 ; 16 ; 17 et 18 Décembre 2020 ; 11 ; 12 et 13 Janvier 2021 ; 1<sup>er</sup> et 2 Février 2021

#### Session suivante : 2021

3 ; 4 ; 5 Mars ; 6 ; 7 ; 8 Avril ; 5 ; 6 ; 7 mai ; 7 ; 8 ; 9 Juin ; 27 ; 28 ; 29 Septembre ; 18 ; 19 ; 20 Octobre 2021 ; 15 et 16 Novembre 2021

Sous réserve de l'évolution du Cadre Règlementaire

### Arrêté du 23 juin 2010 relatif à la formation préparant à la fonction d'assistant de soins en gérontologie

#### Article 1

La formation préparant à la fonction d'assistant de soins en gérontologie est accessible aux aides-soignants (AS) et aux aides médico-psychologiques (AMP) en situation d'exercice effectif auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.

Cette formation vise à l'acquisition des compétences prévues par le référentiel de compétences, au regard du référentiel d'activités, figurant respectivement en annexes I et II du présent arrêté.

Elle est d'une durée de 140 heures et doit être suivie en totalité, sans possibilité d'allègements, y compris pour les professionnels disposant déjà d'une partie des compétences visées.

Elle est organisée en périodes discontinues, sur une amplitude de douze mois maximum, pour permettre l'alternance entre formation et exercice professionnel.

#### Article 2

Le cahier des charges définissant les conditions et modalités de la mise en œuvre de cette formation ainsi que le référentiel de formation figurent en annexes III et IV du présent arrêté.

### LIEU

Sur le site de l'IFPS  
 43 Rue des corps franc Pommies  
 47000 AGEN

### INSCRIPTIONS

Secrétariat IFPS (coordonnées ci-dessus)  
*L'Institut se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'insuffisance d'inscriptions*

## **OBJECTIFS**

Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne

Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie

Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues

Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé

Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées

## **AXES DE CONTENU**

Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées : définitions, diagnostic, évolution et traitements

Les troubles cognitifs inhérents aux différentes maladies

Les signes psychologiques et comportementaux

Le projet individualisé : méthode et mise en œuvre

Principaux paramètres liés à l'état de santé : mesure et interprétation

Accompagnement de ces personnes dans les soins

Relation avec les patients : relation de confiance, relation d'aide, modes de communication

Relation avec les aidants

Les différents réseaux de prise en charge

Activités de stimulation sociale, motrices, sensorielles et cognitives : organisation générale, objectifs, actions, techniques d'animation et évaluation

Travail en équipe pluri-professionnelle

Notions de sociologie

Droit et éthique : droits des patients, bientraitance, consentement, soins palliatifs et fin de vie

## **MÉTHODES PEDAGOGIQUES**

Cours théoriques ; simulation en santé ; analyse de situations ; Analyse de Pratiques Professionnelles

## **INTERVENANTS**

Médecin gériatre

Cadres de santé en unités

Cadres de santé formateurs

Psychologue

Orthophoniste

Structures spécialisées : associations, accueil de jour

Animatrice en structure d'accueil

Psychomotricien

Ergothérapeute

Sociologue

Infirmière consultation mémoire



**IFPS**  
43 rue Corps Franc Pommies  
47000 AGEN  
Tél : 05 53 77 78 00  
Fax : 05 53 77 78 25  
Mail : [secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr](mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr)  
Site : [www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com)



## **FORMATION D'ADAPTATION A L'EMPLOI D'ASH EN FONCTION « SOINS » DANS UN EHPAD**

### **PUBLIC**

ASH en fonction « soins » nouvellement recrutés, n'ayant pas d'expérience dans le milieu de la santé et faisant fonction d'aide soignants

**Un groupe de 10 personnes minimum**

### **COÛT**

<b>Financement par l'employeur ou autre organisme</b>
---

<b>600 € par agent pour 6 jours</b>
-------------------------------------

### **DURÉE et DATES**

6 jours de formation répartis en 3 X 2 jours  
Horaire : 9h00-12h30 13h30-17h00

1<sup>ère</sup> Session en 2020 : 8 et 9 Octobre ; 9 et 10 Novembre ; 10 et 11 Décembre 2020

2<sup>ème</sup> Session en 2021 : 18 et 19 Janvier, 8 et 9 Février ; 11 et 12 Mars 2021

### **EXTRAITS DES LOIS ET/OU ARRÊTES**

Décret n°2007-1188 du 3 août 2007

« ...Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessite la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière.... »

### **Pré requis :**

**Avoir une réelle volonté d'apprendre  
Envisager éventuellement une évolution  
vers une formation d'Aide-Soignant ou une  
VAE**

### **LIEU**

**Sur le site de l'IFPS d'Agen**

### **INSCRIPTIONS**

**Secrétariat IFPS (coordonnées ci-dessus)**

***L'Institut se réserve le droit d'annuler la formation en cas  
d'insuffisance d'inscriptions***

## OBJECTIFS

- Identifier le contexte de travail de l'ASH
- Identifier les missions de l'ASH
- Adopter une attitude professionnelle dans le travail au quotidien
- Acquérir des connaissances en lien avec le poste de travail sur :
  - ✓ L'hygiène hospitalière : précautions standard et complémentaires ; hygiène des locaux ; bio-nettoyage ; tri du linge et des déchets ; participation à la lutte contre les infections nosocomiales
  - ✓ Les repas : respect de la chaîne froid-chaud ; circuit des repas ; présentation des repas
  - ✓ La qualité des soins : participation aux soins de nursing ; pratiques de soins ; critères de qualité
  - ✓ L'observation des patients ; Le vieillissement de la personne et l'impact sur les Besoins Fondamentaux ; Vocabulaire professionnel
  - ✓ Les transmissions écrites et orales ; le travail d'équipe
  - ✓ L'ergonomie : gestes et postures
  - ✓ La relation : communication et écoute ; relation avec les patients, les familles, les autres personnels ; bienveillance
  - ✓ Les droits et devoirs : Champ de compétences de l'ASH ; Responsabilité ; Secret et Discrétion professionnelle ; Charte de la personne âgée en Institution

## AXES DE CONTENU

Hygiène hospitalière : hygiène des locaux et hygiène alimentaire

Ergonomie : adaptation des gestes et postures

Vocabulaire professionnel

Droit : secret et discrétion professionnels ; responsabilité ; Droit des patients

Principes de base en communication ; relation avec les patients, la famille et les membres de l'équipe

Observation clinique du patient

Transmissions

Les soins de nursing et la participation de l'ASH

Les critères de qualité des soins

## MÉTHODES PEDAGOGIQUES

Cours magistraux

Exploitation d'expériences : APP

Travaux de groupe

Travaux pratiques

## INTERVENANTS

Cadres de santé

EOHH

Diététicienne

Psychologue



**IFPS**  
43 rue Corps Franc Pommiès  
47000 AGEN  
Tél : 05 53 77 78 00  
Fax : 05 53 77 78 25  
Mail : [secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr](mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr)  
Site : [www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com)



## **FORMATION INFIRMIER ORGANISATEUR DE L'ACCUEIL**

### **PUBLIC**

IDE exerçant leur activité au sein d'un service d'urgence

**Un groupe de 10 personnes minimum**

### **INTERVENANTS**

Médecins urgentistes  
CDS des urgences  
Psychologue  
CDS Formateur

### **COÛT**

**300 €** par stagiaire

### **DURÉE et DATES**

Journée de formation de 7h00  
Horaire : 9h00-12h30 13h30-17h00

**3 jours**

Date à déterminer en Décembre 2020

### **LIEU**

**IFPS Agen**

### **OBJECTIFS**

Identifier les missions de l'IOA : rôle, limites de la fonction, responsabilité  
Pratiquer un examen clinique infirmier : évaluation de l'urgence  
Diriger vers le lieu de soin adapté à l'état du patient  
Identifier les problématiques de tri et gérer le flux des patients  
Gérer la salle d'attente du Service d'Accueil des Urgences  
Gérer les situations difficiles (agressivité, détection des violences)  
Connaître les filières de soins

### **AXES DE CONTENU**

Le cadre législatif et administratif : Décret de compétences, code de déontologie, différentes règles d'admission (SPDT, mineurs, ...)  
L'examen clinique infirmier : évaluation de la situation du patient  
Le processus de tri : Procédure d'évaluation, tri et organisation de l'accueil, définition des degrés d'urgence, les différentes grilles de tri  
Gestion de la salle d'attente  
Filières d'accueil en aval des urgences  
Gestion du stress, de l'agressivité et de la violence  
Etudes de situations particulières (précarité, toxicomanie, agression...)

### **MÉTHODES PEDAGOGIQUE**

Apports théoriques  
Analyses de pratiques professionnelles  
Etudes de situations

### **INSCRIPTIONS**

Secrétariat IFPS (coordonnées ci-dessus)

***L'Institut se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'insuffisance d'inscriptions***



**IFPS**  
43 rue Corps Franc Pommies  
47000 AGEN  
Tél : 05 53 77 78 00  
Fax : 05 53 77 78 25  
Mail : [secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr](mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr)  
Site : [www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com)



## **Formation** **“ Le toucher dans la relation de soins ”**

### **PUBLIC**

Tout professionnel de santé amené à côtoyer des patients et souhaitant développer une autre forme de relation.

### **Groupes pairs de 10 ou 12 personnes**

### **INTERVENANTS**

Praticien-Référent en relation d'aide par le toucher-massage

### **COÛT**

**200 €** par personne pour 2 jours

### **DURÉE et DATES**

Deux journées de formation de 7h00  
Horaire : 9h00-12h30 13h30-17h00  
Date à déterminer

### **LIEU**

IFPS Agen ou intra-muros à la demande

### **MATERIEL A PREVOIR**

Une grande serviette de bain et un oreiller

### **OBJECTIFS**

- ✓ Expérimenter sur soi les différentes techniques proposées pour en comprendre l'intérêt et les bénéfices.
- ✓ Développer les qualités humaines et relationnelles propres à l'exercice du Toucher-massage.
- ✓ Comprendre l'intérêt et les bénéfices de différentes techniques

### **COMPETENCES VISEES**

- ✓ Appréhender la rencontre avec autrui par le toucher pour fonder la relation sur des bases émotionnelles, affectives et psychosomatiques.
- ✓ Pratiquer de façon juste et adaptée des soins de bien-être pour détendre, soulager et stimuler.
- ✓ Mieux se connaître en tenant compte de ses limites, de ses valeurs

### **AXES DE CONTENU ET METHODES PEDAGOGIQUES**

Apports théoriques et réflexion de groupe  
Analyse des pratiques : échanges sur l'expérience, les situations de soins, les difficultés rencontrées et les ressentis  
Apports pratiques : massage minute au quotidien, gestes de confort  
Exercices de confiance et de contact

### **EVALUATION PÉDAGOGIQUE :**

- Régulation individuelle et en groupe
- Suivi possible en situation de soin

### **INSCRIPTIONS**

Secrétariat IFPS (coordonnées ci-dessus)

***L'Institut se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'insuffisance d'inscriptions***



**IFPS**  
43 rue Corps Franc Pommiès  
47000 AGEN  
Tél : 05 53 77 78 00  
Fax : 05 53 77 78 25  
Mail : [secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr](mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr)  
Site : [www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com)



## **FORMATION 40H00 Education Thérapeutique Certifiante, DPC**

### **PUBLIC**

Professionnels de santé médicaux et para médicaux  
Patients ressources.

**Un groupe de 10 personnes minimum**

### **INTERVENANTS**

UTEP, DAC ETP 47, IFPS, DT ARS

### **COÛT**

**650 euros** par stagiaire

### **DURÉE et DATES**

Une session dure 6 jours soit 42 h 00

- **Session 2020** :
  - o 12 et 13 octobre 2020
  - o 12 et 13 novembre 2020
  - o 7 et 8 décembre 2020
  
- **Session 2021** :
  - o 1 et 2 avril 2021
  - o 29 et 30 avril 2021
  - o 17 et 18 mai 2021

### **LIEU**

IFPS AGEN

### **OBJECTIFS**

Acquérir des compétences nécessaires pour animer et/ou participer à la conception d'un programme d'éducation thérapeutique en équipe pluridisciplinaire

- Développer une culture commune autour de l'éducation thérapeutique
- S'approprier une posture éducative dans le cadre de l'éducation thérapeutique
- Intégrer les étapes d'une démarche éducative
- Mettre en œuvre un programme d'ETP en équipe pluri professionnelle

Arrêté du 31 Juillet 2019 ; Orientation DPC n° 33 :  
Maîtrise des fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient.

### **AXES DE CONTENU**

**Le concept de maladie chronique**  
**Les différentes étapes d'une démarche d'éducation thérapeutique**  
**La posture éducative**  
**Les modèles pédagogiques**  
**Le dispositif pédagogique ETP**  
**Les techniques d'animation de groupe**  
**L'évaluation**

### **MÉTHODES PEDAGOGIQUES**

**Formation action**  
**Activités diversifiées : simulation en santé, cas clinique numérique, photo expression, carte mentale, film, jeu de rôles...**  
**Travaux d'intersession**



### **INSCRIPTIONS**

**Secrétariat IFPS (coordonnées ci-dessus)**  
**L'Institut se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'insuffisance d'inscriptions**